



Direction Générale des
Services du Département
Direction de la Culture

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 70.54

2011-CG-3-3297

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 novembre 2011

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DE L'AIDE AUX FESTIVALS PROFESSIONNELS DE MUSIQUE ET DE DANSE DÉLÉGATION À LA COMMISSION PERMANENTE

| Politique sectorielle Secteur d'intervention Programme | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Culture Musique et danse |
|--|--|
| Données financières | CP 2011 - EPF |
| Montant actualisé : | 2 460 059 € |
| Montant déjà engagé : | 432 347 € |
| Montant disponible : | 2 027 712 € |
| Montant réservé pour ce rapport : | 187 238 € |

Le Conseil général apporte chaque année son soutien aux principaux festivals de musique et danse et aux associations de soutien aux orgues yvelinoises.

Ce rapport concerne 28 festivals et 3 associations de soutien aux orgues, pour un montant global de 187 238 € (en 2010, 182 263 € avaient été attribués à 27 festivals et 3 associations). L'événement Blues-sur-Seine est le festival yvelinois le plus important du territoire.

Adopté lors de l'assemblée départementale du 16 avril 2010, le dispositif « Aide aux festivals professionnels musique et danse » vise à soutenir les festivals de musique et/ou de danse se caractérisant par la dominante professionnelle de leurs programmations, la pluralité des concerts et spectacles de danse proposés, et enfin par leur déroulement sur plusieurs jours consécutifs et leur inscription dans la durée.

S'agissant des festivals prévus en 2011 ou sur la saison 2011/2012 (de septembre 2011 à juin 2012), certains d'entre eux se sont déjà déroulés.

Dans ce cadre, il vous est proposé de subventionner, au titre de l'année 2011, **28 festivals et 3 associations de soutien aux orgues**, pour un montant total de **187 238 €** (contre 182 263 € en 2010 répartis entre 27 festivals et 3 associations).

Il vous est proposé, compte-tenu de l'analyse précise du bilan artistique et financier de l'année précédente, de :

- reconduire le montant de la subvention 2010 en direction de 23 festivals et de 3 associations de soutien aux orgues ;
- soutenir à nouveau le festival *Arts et musiques du Monde* de l'association « Asso's à Sons », financé jusqu'en 2008 à hauteur de 500 € et de prévoir une augmentation de 1 000 € compte tenu du développement du projet et du besoin de structuration de l'équipe organisatrice ;
- augmenter le montant de la subvention pour les deux festivals : *Festiv'Music* (M.J.C « Les Terrasses ») à Conflans-Sainte-Honorine et *Toumélé* (Association « La Tambouille ») à Maule, en raison de l'élargissement des programmations lié aux dates anniversaires de ces événements (respectivement le 20ème et le 10ème anniversaires) ; *Festiv'Music* pourrait être soutenu à hauteur de 4 000 € (contre 1 525 € en 2010) et *Toumélé* à hauteur de 5 000 € (contre 4 000 € en 2010) ;
- accompagner, pour la première fois en 2011, la Société en participation « Inox Park Paris » et la Ville de Plaisir pour l'organisation des deux événements *Festival Inox Park* à Chatou et *Festival Escales d'Ailleurs*, toutes deux à hauteur de 5 000 €. Ce soutien est proposé en raison de l'important rayonnement de ces manifestations même si elles ne remplissent pas l'ensemble des critères d'éligibilité, puisqu'elles se déroulent sur un jour au lieu des trois requis.

Cette dérogation ne pouvant relever de la compétence de la Commission permanente, le présent rapport est soumis à l'examen du Conseil général.

Enfin, je vous propose de répondre par la négative à la demande de l'association « Plastique danse Flore » pour l'organisation d'un festival autour du paysage et de la danse contemporaine, celui-ci n'étant pas subventionné par la commune dans laquelle il se déroule, à savoir, Versailles.

Un tableau récapitulatif vous est proposé en annexe 1 du présent rapport.

En annexe 2, figure la convention d'objectifs qui sera conclue avec l'association « *Blues-sur-Seine* » de Mantes-la-Jolie, seule structure bénéficiaire d'une subvention supérieure au seuil de 23 000 € (soit 40 000 €).

La convention précise, dans son article 2, les actions plus particulièrement soutenues dans le cadre du *Festival Blues-sur-Seine* : des actions culturelles en direction du jeune public, au sein des structures sanitaires et sociales, en milieu socioculturel, en milieu carcéral, le travail de diffusion artistique et de collaboration avec les acteurs du territoire.

Les modalités de versement des subventions seront variables selon le montant alloué :

- pour les subventions inférieures à 23 000 €, il sera procédé à un versement unique ;
- pour la subvention supérieure à 23 000 €, conformément à la délibération du 17 décembre 2010 portant adoption du budget primitif 2011, il sera procédé au versement d'un acompte de 80 %, à compter de la notification de la convention.
S'agissant du solde (20 %), je propose que son versement ait lieu en fin d'exercice budgétaire 2011, sur présentation d'un bilan provisoire, afin d'éviter à l'association « *Blues-sur-Seine* », toute difficulté de trésorerie. En effet, le bilan d'activité ainsi que les justificatifs financiers requis par délibération, ne pourront être produits qu'au cours du premier semestre 2012, une fois les comptes 2011 clôturés. Or, la structure concernée n'est pas en capacité de reporter sur son budget de 2012, la perception du solde de la subvention attribuée pour soutenir l'activité 2011.

En conséquence, si ces propositions vous agrément, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :